

Evangelisch-reformierte Gesamtkirchgemeinde Thun

Votation populaire (vote aux urnes) du 30 novembre 2025

La proposition suivante sera soumise au vote:

Fusion des paroisses évangéliques réformées de Goldiwil-Schwendibach, Lerchenfeld, Strättligen et Thoune-Stadt et de la paroisse française de Thoune ainsi que évangéliques-réformées la paroisse générale, en une seule paroisse de Thoune (Fusion des paroisses réformées de Thoune)

1. Contrat de fusion
2. Règlement d'organisation de la paroisse évangélique réformée de Thoune
3. Règlement de fusion - Règlement de fusion avec la paroisse évangélique réformée de Thoune

Les documents de vote seront envoyés aux électeurs au plus tard trois semaines avant le dimanche du scrutin. Les documents complets de fusion (le contrat de fusion, le règlement d'organisation et le règlement de fusion) ainsi que le rapport préliminaire de l'Office cantonal des communes et de l'aménagement du territoire seront disponibles à partir du vendredi 24 octobre 2025 aux secrétariats des paroisses participantes et à l'administration de la paroisse générale de Thoune pendant les heures d'ouverture officielles. Ils sont également disponibles sur le site web www.ref-kirche-thun.ch.

Les personnes inscrites au registre électoral qui n'ont pas reçu leur carte électorale ou qui l'ont perdue peuvent en demander une duplicata jusqu'au jeudi 28 novembre 2025, 12 heures, auprès de l'administration de la paroisse générale de Thoune, Schlossberg 8, 3600 Thoune. Les électeurs concernés doivent se présenter en personne et apporter leur passeport ou leur carte d'identité.

Bureaux de vote / Heures d'ouverture

- | | |
|--|---------------|
| • Goldiwil-Schwendibach, Salle paroissiale, Dorfstrasse 63 A, | 11h00 – 12h00 |
| • Lerchenfeld, Église, Elsterweg 36, | 11h00 – 12h00 |
| • Thoune-Stadt/Paroisse, Kirchgemeindehaus, Frutigenstrasse 22, | 10h00 – 12h00 |
| • Thoune-Strättligen, Église d'Allmendingen, Im Dorf 2 A, | 10h30 – 11h30 |
| • Thoune-Strättligen, Église de Gwatt (Pavillon), Hofackerstrasse 6 a, | 10h30 – 11h30 |
| • Thoune-Strättligen, Église Markus (Foyer), Schulstrasse 45 b, | 10h30 – 11h30 |

Vote par correspondance

Les mêmes règles que pour les votations fédérales et cantonales s'appliquent au vote par correspondance. Pour la procédure, veuillez suivre les instructions au dos de l'enveloppe-réponse. Pour toute question, veuillez contacter l'administration de la paroisse générale au 033 225 70 00.

N'oubliez pas de signer votre carte de légitimation.

Le vote par correspondance est possible jusqu'au dimanche 30 novembre 2025 à 8h00, dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'administration de la paroisse générale, Schlossberg 8. Le matériel de vote peut également être déposé au guichet de l'administration, Schlossberg 8, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 (dernier jour: 28

novembre 2025, 12h00). Si le matériel de vote n'est pas envoyé par la poste ou déposé à l'administration, mais déposé à la poste, les délais de livraison de la poste doivent être respectés (veuillez affranchir le colis).

Recours légaux

Les recours éventuels doivent être déposés par écrit et motivés dans un délai de trente jours auprès de la préfète à Thoun. Le délai commence à compter le lendemain du scrutin. Si des actes liés à la préparation du scrutin font l'objet d'une réclamation, le recours contre ces actes doit être déposé dans un délai de 10 jours. Le délai commence à partir du lendemain de l'ouverture ou de la publication de l'acte contesté.

Dispositions pénales

Quiconque collecte, remplit, modifie ou distribue systématiquement des bulletins de vote est puni d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende (article 282 du ode pénal).

Evangelisch-reformierte Gesamtkirchgemeinde Thun

Der Kleine Kirchenrat